

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du MERCREDI 29 AOÛT 2018 à 20 h 30

Le 29 août 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 23/08/2018, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal BOEUF, Maire.

Étaient présents : MM BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; PLON Patrick ; LOISEAU Laurent ; GENTIL Christian ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; JANOT Jean-Marie ; TIREAU David ; BECHIEAU Mary-Paule

Représentés : MM NORMAND Isabelle (pouvoir à P Pierron) ; PREVOST Christiane (pouvoir à P Bœuf) ; NICOLAS Marie-Noëlle (pouvoir à L Loiseau) ; LACHETEAU Nathalie (pouvoir à C Gentil) ; Mme VANDELLE Elisabeth (pouvoir à P Plon)

Présents : 10 Représentés : 5 Absent : 0 Votants : 15

Mme Pierrette PIERRON a été nommée secrétaire de séance

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 3 août 2018 : 15 voix POUR

1/ Adoption du rapport annuel sur le service assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose dans son article L.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif géré par la commune de Villefagnan. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce document, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR :

> adopte le rapport du service assainissement collectif pour l'année 2017, ci-annexé.

2/ Modification du temps de travail d'un adjoint technique et adjoint du patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Georges Bréchet, qui travaille sur deux postes au sein de la commune : adjoint technique et adjoint du patrimoine, demande une nouvelle répartition de son temps de travail. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de chaque poste, restant employé à 35 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose d'ajuster le temps de travail annualisé, l'essentiel du temps étant passé aux services techniques, comme ci-après :

- diminution de 16 h à 4 h annualisé pour le grade d'adjoint du patrimoine.
- augmentation de 19 h à 31 h pour le grade d'adjoint technique.

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 25 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois :

Grade	Durée de travail	date	effectif
Adjoint technique territorial de 2e classe	31 / 35 h	01/09/2018	1
Adjoint territorial du patrimoine	4 / 35 h	01/09/2018	1

3/ Fonds de concours pour travaux école primaire :

La CC Val de Charente a fait réaliser des travaux des toilettes et de la salle informatique. Une convention définit les modalités de versement du fonds de concours. *Remarque : Préférence pour la rénovation complète des toilettes.*

Le montant des travaux s'élève à 1 026.16 € TTC pour la classe informatique et 492.60 € TTC pour les toilettes ; déduction faite du FCTVA perçu par la CC et de la part de 50 % à sa charge, la commune doit s'acquitter de 50 %.

Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix POUR.

4/ Conventions avec la CC Val de Charente :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de ces conventions qui concernent :

- le remboursement des fluides (eau, OM...) écoles et ALSH,
- la mutualisation du personnel des services techniques pour les travaux dans les écoles. Pour cette dernière, les tarifs sont inchangés. Les conventions seront prises en compte à partir du 3 septembre, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord avec 15 voix POUR.

5/ DEVIS DIVERS

- **Devis de Bernard TPGT** proposition pour implantation de 2 plateaux ralentisseurs de 5 mètres Route de La Magdeleine pour un coût de 8 028.04 € HT. Après débat, le maire propose l'installation d'un seul plateau. Un nouveau devis sera à revoir (3 CONTRE ; 2 abstentions et 10 POUR).
Remarque : Serait-il possible de faire le comptage des voitures et/ou de poser plutôt des chicanes avec des pots de fleurs en remplacement des plateaux.
- **Devis FDAC 2018** : réfection de la VC 302 entre Fondoume et l'Hopiteau (Eurovia).
L'aide de la CC Val de Charente est d'un montant de 42 696 € TTC, à déduire la TVA, la subvention du Département (environ 9000 €). Le FDAC est réalisé par fonds de concours avec la CC (15 voix POUR).

6/ Dossier accessibilité de la Poste :

Lancement de la consultation des entreprises, jusqu'au 25 septembre, pour des travaux prévus début de la semaine 42 jusqu'à 52. Réunion publique le 5 septembre à 18h30, à la salle des fêtes pour les riverains et les commerçants et réunion de chantier avec M Ségui le même jour à 9h30.

7/ Réhabilitation des réseaux :

Rue du Clos (170 mètres) et la Route de Chef-Boutonne (300 mètres). Le cabinet BRG a donné les premiers coûts estimatifs (en prenant en compte le désamiantage).

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de poursuivre le chemin piétonnier jusqu'au plan d'eau, sans arracher les haies : voir les riverains.
Signalétique insuffisante.
- Nouveau site Internet et demande de photos des Conseillers pour l'agenda 2019 (première maquette bientôt)

Remarques :

- Entretien du Bief : à voir le fauchage des rives par les agents techniques.
- Nouvelle acquisition de M Pacreau, Route d'Aigre, et de la nouvelle clôture.
- La demande de M Fétis Jean pour reclasser ses terres en terrains constructibles : refusée
- L'impossibilité technique d'installer les gens du voyage sur un terrain à Bouchetrou.

La séance est levée à 22h50.